

CONSEIL MUNICIPAL 22-07 2010-09-27

Présents : Mmes Villatoux, Jan, Courbier, Crouzette
Mrs Géraudie, Barlerin, Leyris, Pliot, Varin, Tresmontan

Excusés : Mmes Bordes, Lavaud, Pouget
Mrs Fabregues, Mazeaud

Secrétaire de séance : Mme Crouzette

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du CR de la séance du CM du 21 -05 2010-09-27**
2. **Dénomination salle polyvalente**
3. **Convention plan de lecture BDP**
4. **Convention mise à disposition logiciel pour la médiathèque**
5. **Convention mise à disposition d'un local pour l'OTI**
6. **Convention de dissimulation de réseaux**
7. **Convention de mission d'assistance technique SATESE**
8. **Encaissement de chèque, vente tondeuse**
9. **Encaissement de chèque sinistre GROUPAMA tracteur**
10. **Encaissement de chèque sinistre GROUPAMA, Renault Traffic**
11. **Encaissement de chèque, remboursement CNP**
12. **Changement du siège social du syndicat du Puy des Fourches**
13. **Travaux bar de l'Elot**
14. **Classement des voies communales et répertoire des chemins ruraux**
15. **Vente de terrain, lots 933, 84, 92, 93 (annule et remplace 60-2010)**
16. **Subventions versées dans le cadre du budget 2010**
17. **Cession de terrain EHPAD**
18. **Questions diverses**

Dénomination salle polyvalente

Mr le Maire rappelle qu'un legs a été effectué par Mme Marguerite Cerous, en vue de créer un foyer communal, ce qui justifie la proposition de nommer la salle polyvalente du 1^{er} étage Salle Marguerite CEROUS

Adopté à l'unanimité

Convention avec la BDP

Mr le Maire informe de l'intérêt pour la commune d'établir une convention avec la BDP et l'Association des Amis de la BDP pour pouvoir bénéficier de services et de financements permettant d'atteindre les objectifs fixés. Cette convention, d'une durée de 4 ans, établit quelques règles de fonctionnement (ouverture minimum 12h/sem, achats 2€/an /hab) et garantit une mise à disposition de 2000 documents

Adopté à l'unanimité

Mise à disposition logiciel de gestion médiathèque

Mr le Maire fait part de l'intérêt d'un même logiciel au sein de la Communauté de Communes, dans le cadre de la mise en réseau informatique des médiathèques du territoire communautaire.

Adopté à l'unanimité

Mise à disposition d'un local pour L'OTI

La Com.Com a pris la compétence tourisme sur les 36 communes. Seilhac, retenue comme point d'accueil, doit mettre à disposition un local.(ancien office de tourisme)
A cet effet, une convention doit être établie et renouvelée par tacite reconduction.

Adopté à l'unanimité

Dissimulation de réseaux de communication électronique

Mr le Maire explique que la Commune et France Télécom doivent s'accorder pour l'enfouissement des lignes Rue de l'Aiguillon par l'établissement d'une convention de travaux

Adopté à l'unanimité

Mission d'assistance technique SATESE

Afin de percevoir l'aide à la performance épuratoire de la part de l'Agence de l'eau Adour et Garonne, la commune doit établir une convention permettant le contrôle des installations sous l'égide du Conseil Général

Adopté à l'unanimité

Vente tondeuse

Une somme de 400€ est à percevoir en règlement de la vente d'une tondeuse des services techniques

Accordé à l'unanimité

Remboursements sinistres GROUPAMA cotisations CNP

Une somme de 2162€ pour dommages survenus sur le tracteur

Une somme de 2146€ pour dommages survenus sur le Renault Trafic

Une somme de 2347€ pour remboursement d'une partie de l'appel à cotisation 2009

Accordé à l'unanimité

Syndicat du Puy des Fourches

Le changement de siège social doit être entériné : 11A rue de la Brégrade

Adopté à l'unanimité

Travaux Bar de l'Elot

Ce bar, exploité par un nouveau commerçant, comporte une toiture en très mauvais état, qui nécessite une réhabilitation, incluant des travaux de désamiantage.

Une procédure d'appel d'offres doit être lancée, avant de lancer les marchés, pour des travaux estimés à 35000€ TTC

Adopté à l'unanimité

Classement des voies communales

L'évolution de la voirie communale nécessite des mises à jour.

La longueur de la voirie, qui passe de 32 à 54 km est prise en compte pour le calcul de la DGF.

La prise de compétence voirie par la Communauté de Communes est actuellement à l'étude.

Les tableaux de classement sont examinés

Adopté à l'unanimité

Vente de terrain Vigne

Mr Vigne souhaite acheter à la commune les parcelles 933, 84, 92 et 93. L'une d'elles est soumise à un droit de passage.

Le prix de vente est fixé à 6000€

Adopté à l'unanimité

Subventions

Après un rappel des subventions votées, Mr le Maire propose de verser

- 100€ au Comité Départemental de Course d'Orientation
- 150€ au comité Comice Agricole

Adopté à l'unanimité

Cession de terrain EHPAD

Mr le Maire propose pour l'euro symbolique la cession de deux parcelles de terrain attenantes à l'EHPAD pour permettre la réalisation des travaux de cet établissement.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Voirie camping

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Siorat (44000€HT, subventionnés par le CG et le CR)

Peintures écoles

2 salles seront repeintes pendant les vacances, pour un montant de 7500€